



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Affaire suivie par :  
**Clément MASSÉTAT**  
Conseiller Projets et Territoires  
Tél : 05 55 51 69 16  
Courriel : clement.massetat@creuse.gouv.fr

Guéret, le 24 NOV. 2020

**COMPTE-RENDU**

**OBJET** : Pôle des énergies renouvelables – 3ème réunion – 29/09/2020

**PRÉSIDENCE :**

DARPHEUILLE Virginie	Préfète de la Creuse
----------------------	----------------------

**PERSONNES PRÉSENTES :**

SCHWARTZ Pierre	Directeur départemental des territoires
GILLI-DUNOYER Pascale	Directrice départementale des territoires adjointe
VACHER Philippe	Conseiller projets et territoires DDT
MASSÉTAT Clément	Conseiller projets et territoires DDT
MOREAU Josette	CC Bénévent Grand Bourg
LOUGNON Florian	Syndicat Est-Creuse Développement
GAUTIER-DUPRAT Vincent	Grand Guéret
MAËS COMBE Stéphane	SDEC
FAUCHER Martine	ADEV
TROLONG Thierry	AMR23
METEGNIER Gabriel	GMHL
MBALLO Yaya	SDEC
MAVIGNER Cécile	CC Bénévent Grand Bourg
DUBOSCLARD Marie-Laure	UDAP
MONTMANEIX Nathalie	Enedis
SAINT-PAUL Frédéric	Enedis
MAVIGNER André	SDEC
MALFAISAN Frédéric	CC Pays Sostranien
PELAY Caroline	Préfecture

THOMAZON Gérard	Syndicat Est-Creuse Développement
DESENFANT FRANCK	GRDF
TERNAT Didier	CC Creuse Grand Sud
TEUMA Antoine	CC Creuse Grand Sud
VICTOR Cyril	CC Creuse Confluence
HÉAUME Alix	Architecte conseil DDT
BARBIER Brigitte	Paysagiste conseil DDT
SUCHAUD Michelle	CC Creuse Sud-Ouest
GIRAUD David	CC Creuse Sud-Ouest
AUGER Pierre	CA Grand Guéret
TEMPLIER Élodie	Pays Sud Creusois
CAMPENET Manon	PNR Millevaches en Limousin
ESTRADE François	CC Haute Corrèze Communauté
BOQUET Jacques-André	CC Pays Dunois
BEAULIEU Marc	RTE
GUETAT Philippe	ADEV
COMPERE Fabrice	BRGM
MONCAUT Philippe	Conseil départemental
MBALLA Armand	ELINA
BIGOURET Jean-Jacques	CC Marche et Combraille en Aquitaine
LAVEDRINE Philippe	SDIS
BEAUCHOUX Gilles	CCI
MELINE Yvette	Guéret environnement
SANTI David	DREAL

Le 29 septembre 2020 a eu lieu la troisième réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse à la mairie de Guéret.

Mme la Préfète Virginie DARPHEUILLE ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants venus nombreux. Elle rappelle que le pôle a été installé le 10 décembre 2019 pour faire converger les enjeux énergétiques locaux avec les ambitions nationales. Elle précise que le matin même, le projet de loi de finances pour 2021 vient d'être déposé. Il prévoit une hausse de 25 % du soutien aux énergies renouvelables pour mener celui-ci à plus de 6 Md€. De plus, au début du mois, le gouvernement a dévoilé le plan de relance de la France dans lequel la transition énergétique prend une place importante, surtout avec la rénovation énergétique des bâtiments. Elle rappelle ensuite certains points importants de l'ordre du jour de cette troisième réunion du pôle, à savoir le bilan du questionnaire, une présentation des premières réflexions menées autour du futur schéma départemental des EnR, une proposition concernant la mise en place d'une commission dont l'objectif est l'amélioration des relations entre les porteurs de projets, les collectivités et les institutionnels, ainsi qu'un point sur la géothermie.

Le directeur départemental des territoires Pierre SCHWARTZ prend ensuite la parole pour annoncer en détail l'ordre du jour. Tout d'abord, Philippe VACHER présentera un point d'étape de l'avancement des énergies renouvelables dans le département. Ensuite, Monsieur Armand MBALLA présentera la société d'économie mixte ELINA. Messieurs Fabrice COMPERE du BRGM et David SANTI de la DREAL Nouvelle-Aquitaine présenteront les différents aspects techniques et réglementaires de la filière géothermique. Par la suite, Clément MASSÉTAT effectuera un retour sur le questionnaire qui avait été transmis à tous les membres du pôle, et Pierre SCHWARTZ reprendra la parole pour proposer un plan détaillé du schéma départemental des EnR. Enfin, Philippe VACHER terminera cette réunion par la présentation de la Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP).

## Point d'étape de l'avancement des EnR dans le département :

Philippe VACHER commence par une présentation de l'évolution de la consommation et de la production énergétique du département grâce à des données issues de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine (AREC NA). La consommation énergétique de la Creuse est globalement stable depuis 2005. Elle atteignait 3826 Gwh en 2005 et 3748 Gwh en 2017. En revanche, la production d'énergie (qui est à 100% d'origine renouvelable en Creuse) a augmenté de 564 Gwh en 2005 à 838 Gwh en 2017, soit une progression d'environ 50% en 12 ans. Ainsi, du fait de la stabilité de la consommation et de l'augmentation de la production énergétique, la Creuse a augmenté son taux de couverture ces dernières années. En effet, la production d'énergie couvrait seulement 14,7% des besoins énergétiques du département en 2005 contre 22,4% en 2017. Mais il reste relativement bas par rapport aux départements voisins avec des taux de 34,4% en Corrèze et 31,2% en Haute-Vienne en 2017. Par contre, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, ce taux était de 22,9%, et 10,7 % à l'échelle nationale (source : Service de la Donnée et des Études Statistiques).

Un zoom par type d'énergie est ensuite effectué. Au niveau de l'électricité, la production a bondi de 82 Gwh en 2005 à 216 Gwh en 2017. Sur la même période, la consommation électrique a légèrement augmenté, passant de 609 Gwh à 692 Gwh. Le taux de couverture a donc progressé, avec 13,5% en 2005 et 31,2% en 2017 (contre 86,6% en Corrèze, avec les barrages, 23,7% en Haute-Vienne et 17% au niveau national).

En ce qui concerne l'énergie thermique renouvelable, la consommation est passée de 450 Gwh à 650 Gwh entre 2005 et 2017.

Pour finir, la Creuse ne produit pas de gaz mais en a consommé 425 Gwh en 2005 et 377 Gwh en 2017.

Un bilan des projets d'énergies renouvelables à caractère industriel est ensuite réalisé. Entre septembre 2019 et septembre 2020, plusieurs projets EnR ont évolué dans leur stade de développement. 4 parcs photovoltaïques au sol sont entrés en phase de construction à Guéret (14,3 MW), Lépaud (8 MW), Saint-Médard-la-Rochette (2,5 MW) et à La Souterraine (5 MW). 3 projets photovoltaïques sont passés à l'instruction pour une puissance totale de 44,5 MW. En ce qui concerne l'éolien, le parc d'Azéables Saint-Sébastien a été mis en service (20 MW) et le parc de Viersat est en construction (12 MW).

A la suite de ces présentations, Mme Yvette Méline de l'association Guéret Environnement remarque que plusieurs projets éoliens étaient en instruction il y a longtemps et craint qu'ils aient été autorisés sans prendre en compte l'évolution de la loi. Mme la Préfète répond que l'autorisation d'un projet est toujours effectuée en accord avec la loi applicable le jour de la délivrance de l'autorisation administrative et que la durée d'instruction de ces projets peut être très longue.

Cécile Mavigner (CC Bénévent Grand Bourg) regrette le manque d'informations entre les services instructeurs et les territoires car elle n'était pas au courant qu'un projet éolien est à l'instruction sur le territoire de sa communauté de communes. Mme la Préfète entend sa remarque et précise que l'État essaye d'améliorer ces relations, notamment avec la mise en place de la Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) qui sera présentée plus tard dans la réunion.

Une discussion s'engage autour des problèmes de raccordement en raison du manque de disponibilité des postes sources. Monsieur Frédéric SAINT-PAUL (Enedis) précise que le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine est en cours de révision. Monsieur Marc BEAULIEU (RTE) indique que la rédaction du schéma est terminée et qu'il est

actuellement soumis à enquête publique. Ceci est confirmé par Monsieur David SANTI (DREAL NA) qui rappelle que le schéma est une projection des projets à venir dans 10 ans, mais on ne peut plus intégrer de nouveaux projets maintenant. Il précise aussi que l'enquête publique est actuellement en cours et l'accès peut se faire soit par le site internet de la Préfecture de Région, soit par celui de la DREAL.

Madame Yvette MELINE regrette qu'il n'y ait pas eu de procédures de participation du public en amont, mais Monsieur Marc BEAULIEU rappelle qu'une concertation préalable a été organisée par RTE en fin d'année dernière via un site internet et avec la tenue de réunions publiques, notamment à Limoges, comme il l'avait déjà précisé à la première réunion du pôle EnR en décembre dernier.

### **Présentation de la SEM ÉLINA :**

Monsieur André MAVIGNER présente rapidement la société d'économie mixte Élina créée conjointement par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) et le Syndicat des Énergies de la Haute-Vienne (SEHV) en mars dernier. Il présente également son directeur, monsieur Armand MBALLA qui prend ensuite la parole pour présenter plus en détail la SEM.

Élina est financée en majorité par un collège public (73,14 %) composé des 2 syndicats d'énergie de la Creuse et de la Haute-Vienne avec chacun une participation de 1 228 000 euros. Le collège privé finance le reste (26,86 %) et est composé de la Caisse des dépôts et consignations, de la société Sergie, de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Centre-Ouest, de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Centre France, ainsi que de la Caisse régionale de crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Élina intervient prioritairement sur les territoires de la Creuse et de la Haute-Vienne pour diverses thématiques : ouvrages de production d'énergie renouvelable, ouvrages de production chaleur/froid, installations de gestion intelligente de la consommation des énergies, modes de transports doux, stations de fournitures et recharge des véhicules, infrastructures et équipements visant à réduire le recours aux énergies fossiles.

Une réflexion sur les projets existants a permis de définir un portefeuille prévisionnel de projets à développer d'une puissance totale de 202,55 MW pour les cinq années à venir. Plusieurs filières sont concernées : éolien, photovoltaïque, méthanisation et biomasse.

Monsieur Armand MBALLA termine en présentant la stratégie de croissance de la SEM qui porte sur 3 éléments : une doctrine d'investissement pour la prise de part dans des projets EnR ou le développement en propre de projets, un outil de développement territorial pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la production et la consommation et pour faciliter et améliorer les relations entre les collectivités et les entreprises privées, et une structure ouverte à des partenariats variés dont des sociétés citoyennes.

Monsieur Philippe GUETAT (ADEV) réagit au schéma présenté en regrettant le fait qu'il s'agisse principalement d'un développement de l'énergie éolienne qui serait le plus mauvais choix pour le département alors qu'il existe d'autres solutions. Il rajoute que l'éolien serait contraire au projet touristique de la Creuse. Monsieur André MAVIGNER précise que la SEM vise un mix énergétique dont l'éolien fait partie et qu'ils étudieront de manière judicieuse les choix d'implantation. Le SDEC s'est engagé sur du photovoltaïque (Aubusson, Guéret), de la biomasse et de la géothermie. Il ajoute également qu'Élina peut entrer au capital des projets en soutien de l'investissement réalisé par les collectivités, projets qui peuvent aussi faire appel au financement participatif.

Madame la Préfète rappelle que nous sommes tous présents au pôle des EnR pour travailler ensemble sur un schéma départemental des énergies renouvelables. Chacun peut avoir sa position, mais il ne faut pas rester figé. Il convient de mobiliser l'intelligence collective pour construire au mieux ce schéma ensemble. Elle rajoute qu'il ne faut pas confondre les outils (avoir les moyens de garder la valeur ajoutée du territoire), et le schéma (quel sens donner à notre action). Les réunions du pôle des EnR permettent de partager la connaissance de ces différents outils.

### La géothermie : une solution pour la Creuse ? :

Tout d'abord, Monsieur Fabrice COMPERE (BRGM) présente le principe de la géothermie ainsi que les différentes technologies. La géothermie exploite un flux constant de chaleur qui part du centre de la Terre vers la surface. Le gradient thermique est de l'ordre de 3°C par 100 mètres, c'est-à-dire que l'on gagne 3°C tous les 100 mètres de profondeur.

Un des principaux avantages de la géothermie est son indépendance aux conditions météorologiques dès qu'on est au-delà d'une profondeur de 10 mètres.

Un zoom est fait sur la Géothermie de Minime Importance (GMI). Celle-ci est plus facile à mettre en oeuvre car elle relève d'un régime déclaratif. Pour cela, plusieurs critères doivent être respectés : la température des eaux en sortie doit être inférieure à 25°C, la profondeur de l'ouvrage ne doit pas excéder 200 mètres, la puissance thermique récupérée doit être inférieure à 500 kW, et le prélèvement et la réinjection doivent se faire dans la même nappe. Lorsque l'un de ces critères n'est pas respecté, le projet sort du champ de la GMI et fait donc face à des procédures plus lourdes du code minier.

Deux solutions de GMI sont présentées. La première est la géothermie sur nappe. Il s'agit de prélever de l'eau chaude d'une nappe, via un premier forage, afin de chauffer un bâtiment par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC). Ensuite, l'eau est réinjectée dans la même nappe via un deuxième forage. Ce système est réversible si on souhaite rafraîchir le bâtiment. Cependant, cette solution nécessite une ressource d'eau souterraine locale.

La deuxième solution est la géothermie sur sondes. Le principe est de faire circuler un fluide caloporteur dans la sonde qui va se charger en calories afin de chauffer le bâtiment. Plusieurs variantes existent :

- les sondes géothermiques verticales ou champs de sondes géothermiques verticales : le fluide se chauffe en profondeur. Le nombre de sondes à installer dépend du besoin en chauffage du bâtiment ;
- les échangeurs horizontaux : cette solution nécessite une grande surface (environ 3 fois celle du bâtiment) ;
- les échangeurs compacts (corbeilles géothermiques) : il s'agit d'une solution récente et innovante. Des spirales sont installées à faible profondeur (environ 4 mètres) dans lesquelles circule le fluide caloporteur. Cette solution a l'avantage d'être beaucoup plus compacte, plus profonde que le système des échangeurs horizontaux, et d'avoir un faible coût.

Il est précisé que les structures mécaniques existantes (pieu, mur) peuvent être converties en échangeur de chaleur.

De plus, plusieurs bâtiments peuvent recourir à la géothermie en micro-réseaux avec une PAC centralisée ou des PAC décentralisées. Ceci permet notamment d'éviter d'éventuels conflits amont/aval entre les systèmes géothermiques individuels de chaque bâtiment.

Les avantages de ces systèmes géothermiques sont ensuite présentés : possibilité de chauffer et de rafraîchir (geocooling) avec la même installation, indépendance aux conditions de température extérieure, disponibilité immédiate, encombrement en surface réduit, absence d'émissions atmosphériques, possibilité de stockage via des champs de sondes.

La présentation se poursuit sur les cartographies réglementaires et de potentiel. Le territoire est découpé en 3 zones en fonction de la capacité à accueillir des projets de GMI :

- Zone "verte" : pas de risques ;
- Zone "orange" : l'attestation d'un expert agréé garantissant l'absence de risques graves du projet peut être nécessaire en l'absence de connaissance suffisante ou compte tenu des risques identifiés ;
- Zone "rouge" : une autorisation de l'installation au titre du code minier est nécessaire.

Concernant le Limousin, plus de 90 % du territoire est en zone verte.

Au niveau du potentiel, celui-ci est évalué différemment suivant le type de géothermie. Pour la géothermie sur sonde, le potentiel est lié à la conductivité thermique des formations géologiques. Pour la géothermie sur nappe, il faut prendre en compte la profondeur d'accès à la ressource, le débit exploitable et la température de l'eau.

Au niveau du Limousin, la géothermie sur nappe a un potentiel peu favorable sur une grande partie du territoire. Seuls les bassins de Brive, en Corrèze, et de Gouzon, en Creuse, ont un potentiel favorable. En ce qui concerne la géothermie sur sonde, celle-ci a un fort potentiel, notamment en Creuse.

L'ensemble de ces éléments est disponible sur le site internet "geothermies.fr" coanimé par l'Ademe et le BRGM.

Monsieur André MAVIGNER soulève le problème de l'investissement assez lourd de ces systèmes géothermiques. Le dispositif est en cours sur Bénévent (école, mairie).

Madame la Préfète souligne l'intérêt de la géothermie qu'il serait intéressant d'étudier dans le cadre du schéma, mais remarque le manque de données économiques sur cette présentation. Il serait intéressant de faire un bilan économique sur Bénévent.

Monsieur Fabrice COMPERE confirme qu'il s'agit d'un investissement assez lourd mais précise qu'il faut étudier ce type de projets sur le long terme.

Monsieur Yaya MBALLO (SDEC) relève le potentiel très intéressant de cette technologie mais regrette son coût et le manque d'aides que le SDEC arrive à solliciter, mise à part la DETR.

Madame la Préfète précise qu'il doit y avoir des pistes d'aides possibles, notamment via le plan de relance. Ce point devra être étudié, notamment avec la DDT.

Monsieur Philippe MONCAUT (CD) ajoute que la géothermie est une technologie intéressante sur le long terme et que d'autres solutions d'EnR sont intéressantes sur le court terme. Il se peut que la géothermie prenne une place importante dans le schéma et il conviendra de respecter ce choix consensuel.

Monsieur Gilles BEAUCHOUX (CCI) souligne également l'intérêt de la géothermie sur sonde, mais précise qu'il ne faut pas oublier l'aérothermie, d'autant plus que l'air est parfois doux en hiver maintenant.

Monsieur David SANTI (DREAL NA) poursuit la réunion avec une présentation du cadre réglementaire de la géothermie. Il rappelle qu'en dehors du champ de la GMI, les projets relèvent du code minier et sont donc soumis à des procédures beaucoup plus complexes. La GMI permet de simplifier les démarches administratives mais tient quand même compte des risques et autres enjeux (déformation géologique, préservation de captage d'eau potable, prévention de zones particulières comme des sol pollués). La présentation se termine par la synthèse des procédures réglementaires de la GMI qui sont fixés par arrêté ministériel du 25 juin 2015 : respect des prescriptions techniques générales, qualification obligatoire des entreprises de forage, cartographie réglementaire des zones à risque (rouge, orange et verte), des experts agréés.

#### **Retour sur le questionnaire en ligne :**

Clément MASSÉTAT continue la réunion avec un retour sur les résultats du questionnaire transmis aux membres du pôle. Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir les attentes de chacun et de préciser la forme, le contenu, les objectifs et les orientations du schéma départemental des énergies renouvelables. Les résultats serviront de base aux travaux du groupe de travail.

Tous les membres du pôle ont été interrogés (49 organismes) et 18 ont répondu dont 4 associations de l'environnement, 5 spécialistes de l'énergie, 5 collectivités et 4 autres organismes.

Le questionnaire est composé de 14 questions partagées en 3 parties distinctes : 2 questions de généralités, 7 questions ouvertes sur le contenu du schéma, et 5 questions concernant l'organisation du travail pour l'élaboration du schéma.

Globalement, le développement des énergies renouvelables est perçu comme un développement désordonné qui se fait au gré des porteurs de projets, sans stratégie de déploiement. Un intérêt fort à l'élaboration d'un schéma départemental des EnR est identifié avec l'importance d'avoir une base de cadrage, de pouvoir préfigurer l'avenir des EnR en Creuse et de disposer d'une démarche concertée.

Selon les réponses obtenues, ce document devra fixer des objectifs chiffrés, voire territorialisés, et servir de document de référence pour les élus et les porteurs de projets. Un renforcement de la concertation autour des projets est également souvent souhaité dans les réponses. 3 parties importantes devront composer le schéma : un diagnostic, un état de la ressource (potentiel) et les orientations et objectifs souhaitables. Au delà de la définition d'objectifs globaux de production, une territorialisation des objectifs est souhaitée, ainsi qu'une réflexion par filière et l'identification de zones favorables. Les économies d'énergie représentent une autre partie importante que le document devra investir. Il est également attendu une intégration des enjeux paysagers et patrimoniaux ainsi que des enjeux liés aux réseaux de transports. Les aspects paysagers, touristiques et sociétaux seront à intégrer en identifiant les secteurs à enjeux par le biais d'une démarche concertée et en tenant compte des autres enjeux (enjeux énergétiques, réseau de transport, ...). Les aspects environnementaux et financiers

des projets sont également des points à traiter dans le schéma. L'ensemble de ces enjeux liés aux énergies renouvelables devra être étudié au travers de différents scénarios.

Concernant l'organisation du travail, plusieurs partenaires à associer ont été identifiés dans les réponses, avec surtout les citoyens, les porteurs de projets, les investisseurs et financeurs ainsi que les acteurs du tourisme. De plus, 11 organismes membres du pôle ont fait part de leur souhait pour participer au groupe de travail dédié à l'élaboration du schéma départemental des EnR. Il est précisé que les autres membres souhaitant participer peuvent le faire savoir d'ici le 16 octobre prochain. L'échéance la plus réaliste pour la réalisation de ce schéma semble être vers juin 2021. Enfin, une concertation la plus large possible devra être menée. Il s'agira avant tout de former les participants à la thématique, de comprendre les besoins de chacun et d'intégrer et sensibiliser les élus. Une consultation large du public devra également être conduite.

### **Proposition d'un plan du schéma départemental des EnR :**

Pierre SCHWARTZ poursuit avec la proposition d'un plan du schéma départemental des EnR. Celui-ci a été élaboré sur la base des résultats du questionnaire.

Ce schéma comprendrait tout d'abord une introduction rappelant le contexte mondial, européen, national, régional et départemental des énergies renouvelables. Il serait ensuite divisé en 6 axes : un diagnostic, le potentiel de développement des EnR, les économies d'énergies, les orientations départementales, l'adhésion sociétale et la relation avec les autres documents.

Le diagnostic comprendrait des chiffres clés sur l'énergie et les gaz à effet de serre du département, un état des lieux des EnR, les limites et contraintes de chaque filière, un état des lieux des réseaux et des postes sources, les impacts économiques potentiels des projets EnR et l'identification des enjeux liés aux EnR (énergétiques, paysagers, patrimoniaux, économiques, touristiques, enjeux de consommation d'espaces, enjeux liés au réseau de transport et à l'adhésion sociétale, ...).

Ensuite, une évaluation du potentiel de développement des EnR sera traitée par filière (photovoltaïque, éolien, hydraulique, méthanisation, bois énergie, gazéification, géothermie). Étant donné l'évolution des technologies et la position du gouvernement sur le développement de l'hydrogène, notamment via le plan de relance, il est proposé de rajouter cette filière dans le schéma.

La troisième partie proposée est consacrée aux économies d'énergie avec un point sur la politique menée nationalement, suivi des objectifs et des résultats attendus, des impacts sur la consommation et des aides mobilisables.

Ensuite, concernant les orientations départementales, un premier point pourrait être réalisé sur les objectifs départementaux souhaitables, puis une étude de différents scénarios ainsi que le choix du scénario retenu. Enfin, il serait étudié une déclinaison par filière et une territorialisation des objectifs.

La partie sur l'adhésion sociétale viserait à améliorer la concertation, à développer les chartes de bonne conduite, à renforcer les relations entre les élus, les porteurs de projets et l'État, à améliorer la transparence des retombées fiscales et à faire des projets EnR une composante d'un véritable projet de territoire.

Le schéma se terminerait avec une partie sur la relation avec les documents d'urbanisme, les PCAET ainsi que les TEPOS.

Au vu des réponses du questionnaire, il est proposé une concertation autour du schéma qui intègre la participation du public en amont et en continue, avec la compréhension des besoins de chacun, la formation des parties prenantes à la thématique, ainsi que l'intégration et la sensibilisation des élus.

Un planning de travail et de concertation est ensuite présenté. Il est prévu 5 réunions du groupe de travail dédié à l'élaboration du schéma entre novembre 2020 et juin 2021. Après chaque réunion, les travaux du groupe de travail seront mis à disposition du pôle EnR via un espace d'échanges dématérialisé afin de recueillir les avis des membres du pôle. Une fois ces travaux validés, ils seront mis à disposition du public via le site de la préfecture : une fois pour le travail sur le plan détaillé et une autre fois pour le travail sur l'ensemble des axes du schéma. Les observations seront recueillies depuis une boîte mail dédiée. La finalisation du schéma est prévue pour fin juin 2021.

Monsieur Philippe MONCAUT (CD) prévient qu'il faut trouver un équilibre entre les participants à la concertation. Il ajoute également que les projets participatifs sont à développer.

Madame la Préfète confirme qu'il faut réfléchir aux modalités de concertation pour arriver à un consensus sur le long terme.

Monsieur Gérard THOMAZON (Syndicat Est Creuse) fait part de son grand intérêt pour ce schéma et précise que les échanges et la concertation devront être constructifs pour l'élaboration de ce schéma. Il précise également que le développement de projets participatifs changerait la donne en matière de retombées économiques pour les territoires. Enfin, il demande à ce que les habitants résidant au voisinage de projets EnR à caractère industriel qui ne perçoivent aucune retombée financière puissent avoir certains avantages, comme la réduction de leur facture d'électricité par exemple.

Monsieur Gilles BEAUCHOUX (CCI) remarque que les projets d'énergies renouvelables sont construits par des entreprises extérieures au département. Il serait donc intéressant de développer un volet « formation » dans ce schéma, notamment pour la maintenance des installations.

Monsieur Cyril VICTOR demande si les documents en cours d'élaboration ou de révision doivent attendre l'approbation du schéma départemental des EnR. Il s'interroge aussi sur l'opposabilité du schéma et note la baisse de la fiscalité pour les collectivités (l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sera diminuée de moitié dès 2021).

Madame la Préfète répond que non, chaque document doit avancer à son rythme et il ne faut pas stopper leur réalisation. On ne produit pas de droit avec ce schéma, mais on produit une volonté politique commune qui peut ensuite produire du droit (PLU(i)).

#### **La commission opérationnelle de présentation des projets (COPP) :**

Le dernier point à l'ordre du jour est présenté par Philippe VACHER. Il s'agit de la proposition visant à mettre en place une nouvelle commission : la commission opérationnelle de présentation des projets (COPP). Cette commission permettra de palier certaines difficultés qu'ont les porteurs de projets et surtout les collectivités à avoir une vision globale d'un projet EnR et à connaître l'ensemble des intervenants sur ce type de projet EnR à caractère industriel. De plus, elle permettra l'organisation plus systématique de réunions tripartites d'échange (Etat, collectivités, porteurs de projet).

Elle aura pour but d'offrir une entrée unique au porteur de projet et aux collectivités et de permettre l'examen des projets en amont de toute procédure, tout en sensibilisant à la notion d'adhésion sociétale. Il est précisé que la COPP n'aura pas pour mission de délivrer une quelconque autorisation, ni même de réaliser l'instruction ou l'examen final de la conformité réglementaire des projets ; elle ne dispose d'aucune délégation de pouvoir préfectoral.

La COPP réunira le porteur de projet ainsi que les collectivités concernées (communes et EPCI), les chambres consulaires, les professionnels de l'énergie et les services de l'État. La présidence et le secrétariat seront assurés par le DDT. Le porteur de projet présentera le dossier en présence des élus concernés. Ensuite, il s'ensuivra d'échanges libres avec les membres de la COPP. Suite à cette réunion, un avis de synthèse sera transmis au porteur de projet et aux collectivités concernées. Enfin, un bilan annuel de la COPP sera effectué et présenté en pôle des EnR.

Monsieur Florian LOUGNON (Syndicat Est Creuse) précise que la réussite de cette COPP reposera en partie sur les échanges inter-services.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été présenté et discuté, Madame la Préfète clôt la réunion en se félicitant de la richesse des échanges et en remerciant l'ensemble des membres du pôle et les différents intervenants pour la participation active de chacun.



Virginie DARPHEUILLE